

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008

Aide à l'acquisition d'une maison située au Pouget (parcelle D366)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 novembre 2008, à Plaissan, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ - Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTRERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURET Jean-Pierre - M. JEREZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Hélène - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARLET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELIEUZE Pascal - Mme GALVEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDES Marie-Claude - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le règlement d'aide mis en application du Programme Local de l'Habitat adopté par délibération en date du 19 mai 2008,

Vu la demande de la commune de Le Pouget en date du 7 octobre 2008

Considérant que, dans le cadre de la compétence logement social, la construction de logements aidés sur le territoire notamment à destination des jeunes est d'intérêt communautaire,

Considérant que l'opération de réhabilitation prévue sur la commune du Pouget répond aux objectifs de diversification de l'offre de logements inscrits dans le Programme Local de l'Habitat,

Considérant le règlement d'aides relatif au PLH prévoyant une aide aux communes pour l'acquisition de foncier bâti à vocation de projet d'habitat social,

Considérant que la situation stratégique et l'architecture remarquable de la maison acquise par la commune de Le Pouget par délibération en date du 7 octobre 2008, présentent des enjeux en termes d'aménagement urbain,

Sur proposition de M. Jover, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission Aménagement du territoire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'octroyer** à la commune du Pouget d'une subvention de 50 000 €, soit 50% du prix du bâti dans le cadre de l'acquisition d'une maison située Place du Griffon et cadastrée D366.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 119 le 5 décembre 2008
Publication le 1^{er} décembre 2008
Notification le 5 décembre 2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 5 décembre 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

